

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 28 septembre 2012  
(convocation du 17 septembre 2012)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Huit Septembre Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

### ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

### EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme LACUEY Conchita jusqu'à 10h50  
M. BENOIT Jean-Jacques à M. DUBOS Gérard  
Mme BOST Christine à M. DOUGADOS Daniel jusqu'à 10h10  
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard à partir de 11h15  
M. FLORIAN Nicolas à M. DUCHENE Michel  
M. GAUTE Jean-Michel à M. BRON Jean-Charles  
M. GAÜZERE Jean-Marc à M. SOLARI Joël  
M. GELLE Thierry à M. GARNIER Jean-Paul  
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 10h20  
M. PUJOL Patrick à M. DUPRAT Christophe à partir de 11h45  
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude  
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle jusqu'à 10h15  
Mme BONNEFOY Christine à M. BONNIN Jean-Jacques à partir de 11h25  
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. DELAUX Stéphan  
M. CAZENAVE Charles à Mme. PIAZZA Arielle  
M. CHARRIER Alain à Mme EWANS Marie-Christine jusqu'à 10h45  
M. DAVID Jean-Louis à M. LOTHAIER Pierre jusqu'à 10h10  
Mme DELATTRE Nathalie à Mme FAYET Véronique à partir de 12h

Mme. DESSERTINE Laurence à Mme. COLLET Brigitte  
M. DUCASSOU Dominique à Mme WALRYCK Anne à partir de 12h  
M. DUPOUY Alain à M. BOUSQUET Ludovic  
M. EGRON Jean-François à Mme LIMOUZIN Michèle jusqu'à 10h50  
M. GALAN Jean-Claude à Mme. MELLIER Claude  
M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. JOUBERT Jacques à partir de 11h45  
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime à partir de 10h20  
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick à partir de 12h  
M. MOGA Alain à M. REIFFERS Josy  
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane  
M. PEREZ Jean-Michel à Mme. DIEZ Martine  
M. POIGNONNEC Michel à M. DUART Patrick à partir de 11h45  
M. QUANCARD Denis à M. JUNCA Bernard jusqu'à 12h et à Mme CHAVIGNER Michèle à partir de 12h  
M. RAYNAL Franck à M. DUCASSOU Dominique jusqu'à 12h et à Mme TOUTON Elisabeth à partir de 12h  
M. RESPAUD Jacques à M. ROUYEYRE Matthieu jusqu'à 10h10  
M. SIBE Maxime à M. GUILLOMARC'H Jean-Pierre à partir de 12h

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Marché Public - Régie de l'eau Industrielle - Exploitation du système d'alimentation de la presqu'île d'Ambès - Marchés à bons de commande - Appel d'offres ouvert - Autorisation de lancement et signature -**

Monsieur TURON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n°1998/1043 en date du 18 décembre 1998, la Communauté urbaine de Bordeaux s'est prononcée favorablement sur le projet d'alimentation en eau industrielle de la presqu'île d'Ambès.

Ce dernier s'inscrit dans le Schéma directeur de gestion des ressources en eau du département de la Gironde et a anticipé le SAGE (Schéma d'aménagement et de gestion des eaux) « Nappes profondes de la Gironde », visant à sauvegarder la qualité de la nappe de l'Eocène par un usage concerté des différentes ressources en eau potable existantes ou à développer.

La Communauté urbaine de Bordeaux a réalisé dans le cadre d'un marché initial (conception, réalisation, exploitation – notifié le 20/09/2000), une installation de production d'eau industrielle et son réseau de distribution qui ont été achevés en avril 2003.

L'eau distribuée aux industriels est pompée en Garonne, lorsque la qualité du fleuve l'autorise, puis traitée par décantation sur l'usine de Saint Louis de Montferrand (abattement de la concentration en matières en suspension), et stockée dans les étangs de Beaujet et de la Blanche sur les communes d'Ambarès et Lagrave et de Saint Louis de Montferrand.

Ainsi, l'alimentation en eau industrielle de la presqu'île d'Ambès répond à deux objectifs majeurs pour la Communauté urbaine de Bordeaux :

- participer à la limitation des prélèvements dans la nappe de l'Eocène visant à rétablir un niveau d'équilibre des nappes profondes dans le département de la Gironde.
- autoriser l'implantation de nouveaux industriels sur la presqu'île d'Ambès.

Le réseau d'alimentation en eau industrielle de la presqu'île comprend :

- une prise d'eau en Garonne (0,75 m<sup>3</sup>/s) sur la commune de Saint Louis de Montferrand,
- une station de traitement d'eau (0,75 m<sup>3</sup>/s),
- une canalisation d'alimentation des plans d'eau (1 225 m de ø 800),
- une station de pompage à Beaujet sur la commune d'Ambarès et Lagrave,
- un réseau de distribution de 12,8 km,
- une station de pompage associée à une bache de 7 000 m<sup>3</sup> à Cantefrène sur la commune d'Ambès.

En complément, un traitement préventif et curatif par chloration du réseau d'eau industrielle pour pallier le développement des moules d'eau douce dans le réseau, a été mis en place en 2011 sur les stations de Beaujet et de Cantefrène.

L'exploitation des installations et la distribution de l'eau industrielle sont assurées, dans le cadre du marché initial (conception, réalisation, exploitation), pour une période de 10 ans et ce jusqu'au 15 mars 2013.

**Erreur ! Aucune variable de document fournie.**

Conformément à l'article 77-II du code des marchés publics, il est dérogé à la durée maximum de 4 ans pour permettre :

- d'un point de vue économique, une durée plus importante pour l'amortissement des renouvellements des équipements électromécaniques qui seront à la charge du futur exploitant. En effet, les équipements de pompage qui représentent l'essentiel des ouvrages à renouveler sont en service depuis 10 ans et sont à renouveler et à amortir pendant la période du futur contrat d'exploitation,

- d'un point de vue organisationnel, d'assurer une cohérence avec le passage en régie des services d'eau et d'assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Les prestations de l'exploitant seront notamment :

- Le fonctionnement de la station en exhaure en Garonne,
- L'alimentation des plans d'eau de Beaujet et de la Blanche et la bêche de Cantefrène,
- La distribution du réseau nord depuis la station de Cantefrène à Ambès et du réseau sud depuis la station de Beaujet à Ambarès et Lagrave,
- L'entretien et le renouvellement des installations,
- Le programme d'autosurveillance conformément à l'arrêté préfectoral,
- La transmission à la collectivité des rapports d'exploitation et de gestion mensuels et annuels.

De plus, l'exploitant réalisera les branchements neufs de nouveaux industriels et un portail internet d'information où les industriels pourront consulter en temps réel les principales informations de qualité, de pression, etc....

Le marché sera rémunéré par application des prix unitaires, aux volumes réellement distribués, aux prestations de branchements ou d'équipements réalisés dont les modalités sont définies dans le cahier des charges d'exploitation.

L'opération est estimée avec un montant minimum de 650 000 € HT et un montant maximum de 1 800 000 € HT. Les prestations seront exécutées conformément aux bons de commande émis par la Communauté urbaine de Bordeaux, sur une période du 16 mars 2013 au 31 décembre 2018.

Afin d'assurer la mise en œuvre de cette opération, il vous est aujourd'hui demandé de bien vouloir :

- lancer une procédure de type appel d'offres ouvert. Les prestations feront l'objet d'un marché à bons de commande avec un montant minimum et un montant maximum, passé en application de l'article 77 du Code des marchés publics. Les bons de commande seront notifiés par le pouvoir adjudicateur au fur et à mesure des besoins. La publicité sera de niveau européen ;
- approuver le projet de dossier de la consultation consultable à l'immeuble Le Guyenne, Direction de la commande publique- 6<sup>ème</sup> étage ;
- autoriser Mr le Président à signer le marché à intervenir à l'issue de la procédure de passation.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

### **Le conseil de communauté,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code des Marchés Publics, et notamment ses articles 10, 33 alinéas 3,57 à 59 et 77;

**Vu** les documents de la consultation en application des articles L2121-12, L 2121-13 et L5211-1 du Code Général des collectivités territoriales, les documents de consultation sont à la disposition des conseillers communautaires qui peuvent venir les consulter à la Direction de la commande publique située au 6<sup>e</sup> étage, immeuble le Guyenne, Esplanade Charles de Gaulle, 33076 Bordeaux cedex.

### **ENTENDU le rapport de présentation,**

#### **CONSIDERANT :**

- Que pour permettre l'exploitation du système d'alimentation de la presqu'île d'Ambès en eau industrielle, il est nécessaire d'organiser préalablement une procédure de publicité (de niveau européen) et de mise en concurrence.

#### **DECIDE :**

**ARTICLE 1:** Le projet de dossier de consultation mis à disposition des élus est approuvé.

**ARTICLE 2 :** Monsieur le Président est autorisé à lancer une mise en concurrence dans le cadre d'un appel d'offres ouvert pour l'exploitation du système d'alimentation de la presqu'île d'Ambès.

**ARTICLE 3:** Monsieur le Président est autorisé à signer le marché à intervenir avec le prestataire qui aura émis l'offre économiquement la plus avantageuse.

**ARTICLE 4:** Monsieur le Président est autorisé à procéder, en cas d'insuccès, à la recherche de prestataires, soit par la voie d'un nouvel appel d'offres sur la base de

documents de la consultation adaptés à la conjoncture économique ou modifiés, soit par la voie d'un marché négocié.

**ARTICLE 5:** La dépense correspondante sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet au budget annexe de la régie de l'eau industrielle, Compte 6226, Chapitre 011, CRB TE00, de l'exercice 2013, et suivants.

**Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.**

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 28 septembre 2012,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

M. JEAN-PIERRE TURON